

Sujet : [INTERNET] enquete publique commune du Bosquel

De :

Date : 13/03/2024 10:38

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Bonjour,

je souhaite contribuer à l'enquête publique concernant l'implantation d'une ZAC sur la commune du Bosquel.

En effet ce projet est contraire à toutes les préconisations actuelles concernant la lutte contre le réchauffement climatique et les dégradations écologiques (cf les remarques récente de la Cour des Comptes) Ce projet est un très mauvais signal envoyé aux populations locales et nationales et est incompréhensible dans le contexte actuel. Encourager la consommation, le transfert perpétuel de marchandises et dire en même temps que tout cela est dangereux et mortifère crée un état d'incompréhension et de sidération auprès du public et en particulier des plus jeunes.

Dans ce cas précis qui est un cas d'école tous les voyants sont au rouge.

Le projet prévoit une consommation de 43 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Or, comme on le lit sur le site du ministère de la transition écologique, c'est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général, alors même que la crise environnementale ne fait désormais plus de doute mais appelle des réponses urgentes et conséquentes.

L'artificialisation est une des causes fondamentales du problème. Synonyme de destruction d'habitat d'espèces animales, elle participe à la destruction de la biodiversité.

En outre, un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2 et participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

Un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés.

Or, la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France note que le projet est situé en aval d'un bassin versant externe de 762 hectares et intercepte deux axes de ruissellement qui traversent le site, ce qui pourrait selon elle représenter un risque pour le phénomène d'inondation par ruissellement et soulève des inquiétudes quant à la qualité des eaux de nappe.

En outre, les terres menacées d'artificialisation sont actuellement en grande partie dévolues à l'**agriculture**, secteur clé qui devrait rester primordial sur notre territoire. Pour protéger les sols et les indispensables services écosystémiques qu'ils rendent, alors que l'équivalent d'un département est artificialisé tous les 10 ans en France (trois fois plus vite que la croissance de la population française), l'exigence Zéro Artificialisation Nette s'applique désormais.

La ZAC du Bosquel, au lieu d'être à taille responsable, avec de l'artisanat local, des bâtiments adaptés et des emplois locaux assurés, comme prévu à sa création a été

transformée en force, par une simple délibération sans nouvelle consultation publique, en un projet de surconsommation foncière qui dénature profondément le territoire.

Le projet est maintenant celui d'un parc logistique constitué de trois bâtiments industriels à usage d'entrepôt et de bureaux, sur une surface de plancher totale de 281 064 m².

Or, les **entrepôts logistiques** sont **déjà très nombreux dans la Somme**. Depuis 2019, 10 nouveaux projets ont été soumis aux autorités (qui n'en ont pour l'instant refusé aucun).

La logistique ne saurait pourtant être un secteur d'avenir, à l'heure où l'on reconnaît l'importance des problématiques d'autonomie, de résilience, de bouleversement climatique, de coût de l'énergie... sans compter des conditions de travail extrêmement pénibles, mises en lumière par une récente enquête parlementaire sur notre territoire.

Pour toutes ces raisons qui relèvent du simple bon sens et d'études scientifiques éclairées, je pense que ce projet est nul et non avenu.

La Picardie ne doit pas devenir après avoir été une terre de tranchées une terre de logistique et de béton.

illeures salutations

Mei

L La